

et

L'ASIAD

(Solidarité et Information pour l'Accès aux Droits)

21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS
<http://www.asso-asiad.org>

le GISTI

(Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés)

3, villa Marcès – 75011 PARIS
<http://www.gisti.org>

vous proposent une journée de formation sur le thème :

Les élus locaux et l'accès aux droits des étrangers
Analyser et comprendre pour agir

Jeudi 15 mars et vendredi 16 mars 2007

Au FIAP
 30, rue Cabanis - 75014 paris
 Métro : Saint-Jacques ou Glacière
 RER : Denfert-Rochereau

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-e constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée:
 Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1 000 habitants	400 €
- de 1 000 à 3 500	500 €
- de 3 500 à 5 000	650 €
- de 5 000 à 10 000	700 €
- de 10 000 à 20 000	800 €
- de 20 000 à 50 000	850 €
- de 50 000 à 100 000	900 €
- plus de 100 000	1 000 €

Conseillers Généraux et Régionaux 1 000 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners, un abonnement d'un an à la revue « Plein Droit » ainsi qu'aux documents des collections « Cahiers juridiques », « Notes juridiques » et « Notes pratiques » publiés par le Gisti.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Les élus locaux et l'accès aux droits des étrangers. Analyser et comprendre pour agir.

organisée par Formation et citoyenneté L'ASIAD et le GISTI.

jeudi 15 mars et vendredi 16 mars 2007, au FIAP - 30, rue Cabanis - 75014 Paris.

Formation et citoyenneté est agréée pour la formation des élu(e)s auprès de la Préfecture du Val-de-Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom :

Conseil général :

Signature du candidat à la journée :

Prénom :

Conseil régional :

Adresse :

Collectivité territoriale :

Commune de :

Code Postal :

Ville :

Email :

Fonction élective :

Signature du responsable avec cachet :

Nombre d'habitants (pour les élus communaux) :



Les élus locaux et l'accès aux droits des étrangers

Analyser et comprendre pour agir



Jeudi 15 mars 2007

- 9h30 Accueil
- 10h00 Les politiques d'immigration et d'intégration des étrangers en France :
- l'expérience du passé
- le poids des représentations
- Le Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) 2007 - 2009
- 12h30 Questions - Débats
- 13h00 Déjeuner
- 14h30 L'accompagnement des parcours d'intégration / quels outils ?
- le contrat d'accueil et d'intégration / les parcours d'intégration
- l'accès aux droits fondamentaux : logement, éducation, santé, emploi...
- l'accès et l'exercice de la citoyenneté dans la société : vie de la cité, élections...
- Analyse de cas pratiques
- 16h30 Intervention d'un élu à partir de son expérience locale
- 17h30 Questions - Débats
- 18h00 Clôture

Vendredi 16 mars 2007

- 9h00 Les lois « Sarkozy I et II » modifiant le CESEDA et l'influence du droit communautaire
- 10h00 Le rôle du maire en matière d'entrée et de séjour des étrangers en France :
- l'entrée sur le territoire
- la procédure de regroupement familial
- l'attribution du titre de séjour
- 11h00 L'état civil des étrangers :
- l'état civil
- le mariage
- Questions - Débats
- 12h30 Déjeuner
- 14h00 Les politiques sociales communales et les étrangers :
- l'aide sociale légale et l'aide sociale facultative
- l'égalité de traitement
- 15h00 La scolarisation des enfants étrangers :
- la scolarisation avant 6 ans
- la scolarisation entre 6 et 16 ans
- la scolarisation après 16 ans
- 16h00 Evolutions et nouveaux enjeux : quel avenir ? Questions - Débat.
- 17h00 Clôture

Intervenants :

- **Claudia Charles** : Juriste, Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés
- **Mamadou M'Bodje** : Chef de Projet, Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires.

formation
citoyenneté

Formation et citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris